

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU

CANTON
DE
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES
DU MAIRE
SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

ARRETE

**PORTANT DESIGNATION D'AGENTS RESPONSABLES DE LA TELETRANSMISSION
DES ACTES**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°12/371 du 28 septembre 2010 portant sur la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité entre l'Etat et la Ville,

VU la délibération n°08/532 du 26 mars 2012 portant sur un avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la Ville,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité d'envoyer des actes administratifs à la Préfecture de l'Essonne par plateforme dématérialisée,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de détenir un certificat RGS** nominatif permettant l'authentification d'un responsable de service pour effectuer l'envoi des actes,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Isabelle BREANT, Directrice des Ressources Humaines, est désignée pour obtenir un certificat électronique en son nom concernant les actes administratifs envoyé par la Division des Ressources Humaines.

ARTICLE 2 : Madame Natalie PRADOUX, responsable de la commande publique, est désignée pour obtenir un certificat électronique en son nom concernant les actes administratifs liés aux marchés publics et aux affaires juridiques.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-préfet et aux intéressés.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 14 septembre 2022

Alexis TEILLET
Maire

